



**Comité Syndical de l'EPTB Vilaine
du
Vendredi 17 mai 2019 à 14h30
Au Vieux Couvent à Muzillac (56)**

EXTRAIT DE DÉLIBÉRATION

Le Comité Syndical, légalement convoqué, s'est réuni le **vendredi 17 mai 2019 à 14h30** au Vieux Couvent à Muzillac (56), sous la Présidence de Madame Solène MICHENOT.

ÉTAIENT PRÉSENTS

Madame Solène MICHENOT, Conseil départemental d'Ille et Vilaine et Présidente de l'EPTB Vilaine

Monsieur Marc HERVÉ, Conseil départemental d'Ille et Vilaine

Monsieur Jean-Marie LABESSE, Arc Sud Bretagne

Monsieur David MOIZAN, Brocéliande communauté

Monsieur Guy LE GAL, CAP Atlantique

Monsieur Michel POURPART, Châteaubriant-Derval Communauté

Monsieur Gérard DRENO, Communauté de communes de la région de Blain

Monsieur Didier PECOT, Communauté de communes de Pontchâteau-St Gildas

Monsieur Guy DROUGARD, de l'Oust à Brocéliande Communauté

Monsieur Jean RONSIN, Montfort Communauté

Monsieur Joseph MENARD, Pays de Chateaugiron Communauté

Monsieur Stéphane ROUAULT, Ploërmel Communauté

Monsieur Jean-François MARY, Redon Agglomération

Monsieur Yvon MAHÉ, Redon Agglomération

Madame Jocelyne POULIN, Région de Nozay Communauté

Monsieur Pascal HERVÉ, Rennes métropole

Madame Aude DE LA VERGNE, Vitré Communauté

Monsieur Thierry TRAVERS, Vitré communauté

Monsieur Philippe LETOURNEL, Production d'Eau Potable Ouest 35

Monsieur Guy RIVAL, Syndicat Eau du Morbihan

Monsieur Bernard DELHAYE, Syndicat Eau du Morbihan

Pouvoirs :

Monsieur Bernard LEBEAU, Conseil départemental de Loire-Atlantique donne pouvoir à Mme Solène MICHENOT, Conseillère départementale d'Ille et Vilaine

Excusés :

Monsieur Bernard LEBEAU, Conseil départemental de Loire-Atlantique

Madame Marie-Odile JARLIGANT, Conseil départemental du Morbihan

Monsieur Alain GUIHARD, Conseil départemental du Morbihan

Madame Françoise HAMEON, Conseil départemental de Loire-Atlantique

Monsieur Patrick DERVAL, Bretagne Porte de Loire Communauté
Monsieur Bernard ETHORÉ, Brocéliande Communauté
Monsieur André LEMAÎTRE, Châteaubriant-Derval Communauté
Monsieur André PIQUET, De l'Oust à Brocéliande Communauté
Monsieur Thierry RESTIF, Roche aux Fées Communauté
Madame Françoise LACHERON, Roche aux Fées Communauté
Monsieur René DANILET, Questembert Communauté
Madame Laurence BESSERVE, Rennes métropole
Madame Valérie FAUCHEUX, Rennes métropole
Monsieur Bernard PIEDVACHE, Saint Méen Montauban Communauté
Monsieur Stéphane DESJARDINS, Liffré-Cormier Communauté
Monsieur Patrick LE DIFFON, Ploërmel Communauté
Madame Marie-Odile COLINEAUX, Questembert Communauté (suppléante)
Monsieur Alain RIMASSON, Vallons de Haute Bretagne Communauté
Monsieur Roger MORAZIN, Vallons de Haute Bretagne Communauté
Monsieur Jean-Pierre BRANCHEREAU, CAP Atlantique
Monsieur Bernard LE GUEN, CAP Atlantique
Monsieur François CHENEAU, CARENE
Monsieur Jean-Jacques LUMEAU, CARENE

Assistaient également :

Monsieur Maxime PICARD, Conseiller régional de Bretagne
Madame Delphine PAJOT, Service de l'Eau à la Région Bretagne
Madame Sophie GRIBIUS, Rennes métropole
Monsieur Didier COULOMBEL, Payeur départemental de Loire-Atlantique
Madame Julie DELHOUME, Pays de Chateaugiron communauté
Madame Sylvie FUSELIER, Directrice environnement à Redon agglomération
Monsieur Jean-Luc JEGOU, Directeur de l'EPTB Vilaine
Monsieur Aldo PENASSO, Responsable Pôle eau potable et hydraulique à l'EPTB Vilaine
Madame Nathalie MARCADET, Responsable Finances EPTB Vilaine
Madame Catherine POTIER, Agent d'accueil et assistante Milieux naturels-Politique de Bassin à l'EPTB Vilaine
Madame Claire-Lise PERRONNEAU, Secrétariat des Assemblées et assistante Milieux naturels-Politique de Bassin à l'EPTB Vilaine

*

* *

**Comité Syndical de l'EPTB Vilaine
du
Vendredi 17 mai 2019 à 14h30
Au Vieux Couvent à Muzillac (56)**

4 – Participation du budget annexe eau potable au budget principal

La délibération du 21 décembre 1999 avait fixé les modalités de la participation du budget annexe « eau potable » pour rembourser certaines dépenses du budget principal.

Ensuite, la contribution du budget annexe de l'eau potable a été modifiée suite à plusieurs délibérations (2006, 2008, 2012) qui se sont superposées. Pour apporter une synthèse de ces décisions et une meilleure compréhension, une nouvelle approche est proposée pour prendre en compte les évolutions de l'établissement notamment la mise en œuvre des compétences à la carte.

Certaines clés d'affectation sont de fait modifiées et il est proposé de faire évoluer les modalités de de la prise en charge de la moitié des dépenses réalisées sur le barrage d'Arzal.

Elle est basée sur cinq composantes :

- la refacturation des services rendus par le budget général : fonctionnement et investissement du barrage (50%) et des dépenses d'administration générale (33 %)
- la participation (0,015 €/m³) aux actions sur l'estuaire (envasement...) décidée en 2006 pour financer les opérations de dragages et environnementale dans l'estuaire
- les frais de personnel selon un tableau d'affectation permettant de lister les postes concernés avec une clé de répartition de 0 à 100% annexée au document budgétaire.
- un complément d'amortissement sur les investissements antérieurs à 2012 qui n'étaient pas encore financés par une participation du budget annexe

Pour mémoire, les participations se sont chiffrées sur les dernières années :

2014	2015	2016	2017	2018
2080 k€	2050 k€	2278 k€	2026 k€	2660 k€

Sur cette nouvelle base, elle est estimée à 2200 k€ en 2019.

Ces calculs et éléments ont été présentés lors de la réunion du Collège eau potable du 26 avril.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, a approuvé les modifications de calcul de la participation financière du budget annexe présentées en séance et résumées ci-dessus.

La Présidente de l'EPTB Vilaine

Solène MICHENOT



EMPLOIS PERMANENTS 2019

EMPLOI	Nombre de poste	Clé de répartition pour 1 poste		
		Budget EP	Socle	A la carte
Directeur Général	1	0,4	0,3	0,3
Directeur Général Adjoint des Services	1	0,2	0,5	0,3
Responsable Administratif et financier	1	0,35	0,35	0,3
Responsable Commande Publique et Subventions	1	0,35	0,35	0,3
Responsable Ressources Humaines	1	0,35	0,35	0,3
Responsable Finances	1	0,35	0,35	0,3
Assistante Pôle Milieux - Animation de Bassin et Assemblées	1	0,35	0,35	0,3
Assistante Direction et Communication	1	0,35	0,35	0,3
Assistante Pôle Eau Potable et Hydraulique	1	0,35	0,35	0,3
Chargé d'accueil - Assistante Pôle Ressources et Milieux	1	0,35	0,35	0,3
Assistant de gestion financière	1	0,35	0,35	0,3
Responsable Systèmes d'Information	1	0,35	0,35	0,3
Technicien Informatique	1	0,35	0,35	0,3
Technicien SIG	1	0,35	0,35	0,3
Chargé de mission "milieux naturels"	1	0,35	0,35	0,3
Responsable Pôle Milieux aquatiques et Biodiversité	1	0,35	0,35	0,3
Responsable Pôle Milieux et Animation de Bassin	1	0,35	0,55	0,1
Chargé de mission Milieux Naturels - Biodiversité	1	0,35	0,65	/
Chargé de mission Zones Humides - Natura 2000	1	0,35	0,65	/
Chargé de mission Politique de Bassin, rivières et milieux	1	0,35	0,65	/
Chargé de mission Politique de Bassin, programmes territoriaux	1	0,35	0,65	/
Technicien Poissons migrateurs	1	0,5	0,5	/
Assistant Poissons migrateurs	1	0,5	0,5	/
Responsable de la Cellule Planification, Prospective et Evaluation	1	0,5	0,5	/
Secrétaire de la CLE du SAGE Vilaine	1	0,5	0,5	/
Coordinateur Unité Vilaine Aval	1	/	/	1
Animateur de Bassin Versant	1	/	/	1
Technicien de rivière	1	/	/	1
Animateur bocage	1	/	/	1
Responsable Pôle Eau Potable et Hydraulique	1	0,5	0,25	0,25
Chargé de mission Prévention des Inondations	1	/	0,5	0,5
Ingénieur Hydraulique	1	/	0,5	0,5
Coordinateur barrages et Aménagement	1	/	0,75	0,25
Technicien Gestion des ouvrages	1	0,5	0,5	/
Gestionnaire Ouvrages Hydrauliques	1	/	/	1
Chef Barragiste (<i>poste supprimé au 30 août 2019</i>)	1	0,5	0,5	/
Gestionnaire d'un barrage	2	0,5	0,5	/
Barragiste	1	0,5	0,5	/
Agent d'exploitation/maintenance d'un barrage	2	0,5	0,5	/
Pontier - Agent d'exploitation	2	0,5	0,5	/
Patron Mécanicien	1	1	/	/
Ouvrier Mécanicien	1	1	/	/
TOTAL	45	16,25	17,35	11,4